



**Stratégie de la Ferme à la Fourchette**  
**Réponse à la Consultation publique de la Commission européenne**  
 11 mars 2020

L'agriculture jouera un rôle important pour relever les défis du Pacte Vert pour l'Europe, et l'alimentation des citoyens européens se trouve au centre des enjeux. Ainsi, la FNSEA s'inscrit dans l'orientation proposée par la Commission européenne dans le Pacte vert, en défendant une **double performance, économique et environnementale**.

Cependant les enjeux multiples de l'agriculture et de l'alimentation nécessitent une stratégie de la « Fourche à la Fourchette » basée sur **une approche qui n'engage pas ce secteur économique productif dans la voie de la décroissance** avec un impact environnemental incertain, et l'Union européenne vers plus d'importations agricoles et agro-alimentaires nonobstant la problématique d'équilibre des marchés mondiaux et de déforestation. Des orientations de réduction des intrants et des émissions de GES ne seraient économiquement et socialement vertueuses que si elles découlaient **d'une vraie stratégie de transition s'adossant notamment sur un investissement dans des nouvelles technologies**, dument soutenue par une PAC rénovée définissant des orientations européennes et un cadre commun d'exigence et de droits et qui mette au centre des préoccupations le dynamisme économique et la durabilité environnementale en même temps.

La transformation, la distribution, les consommateurs seront aussi au cœur de la transition. Pour ce qui concerne l'amont agricole, il ne faut pas se tromper de chemin. **Nous devons prendre la voie de la science et du progrès pour accompagner la transition.**

### **Reconnaître les progrès réalisés**

---

Il convient de rappeler tous les efforts réalisés par les agriculteurs européens pour réduire leur empreinte environnementale, réduire leurs émissions de GES (-20% depuis 1990), assurer une qualité sanitaire des aliments la meilleure au monde, une diversité des productions, le tout à des prix raisonnables pour les consommateurs.

Il faut rappeler également l'ensembles des **règles appliquées** par les agriculteurs en particulier dans le cadre de la Politique Agricole Commune. L'évolution de la **conditionnalité** depuis 2003, et l'ajout des mesures de **verdissement** sont autant de mesures obligatoires qui contribuent à la protection des sols, de la qualité de l'eau, de la biodiversité (5% de SIE) et à la lutte contre le changement climatique (maintien des prairies permanentes).

Une première mesure de la stratégie devrait être de communiquer sur les efforts consentis par l'agriculture européenne et sur les résultats obtenus, qu'ils soient sur le plan environnemental, ou concernant la qualité et la traçabilité des aliments.

### **Renforcer le rôle de l'agriculture comme solution à la lutte contre le changement climatique**

---

L'agriculture jouera son rôle dans l'atténuation et l'adaptation. Les agriculteurs sont en effet très impactés par le changement climatique. L'agriculture doit s'adapter en diminuant ses émissions, dans le but de continuer à produire, et même d'augmenter la production pour contribuer à la sécurité

alimentaire mondiale. La sécurité alimentaire reste en effet un enjeu : il faudra nourrir 9 milliards de personnes en 2050, ce qui suppose une augmentation de 60% des denrées alimentaires produites.

L'agriculture a ceci de spécifique qu'elle fait partie de la solution : elle constitue l'un des piliers de la neutralité carbone, par son rôle unique dans la captation de carbone via la photosynthèse, en particulier par son intervention sur les sols et l'ensemble des écosystèmes et participe au sein des territoires à la production d'énergies renouvelables. Il faut que l'UE donne à l'agriculture **des objectifs ambitieux assortis de moyens adaptés, notamment dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, biocarburants...)**. Ce rôle mérite d'être rappelé dans la stratégie de la Fourche à la Fourchette.

### **Le revenu est une condition première pour relever les défis**

---

L'un des objectifs de l'UE et plus spécifiquement l'article consacré à la PAC prévoit un niveau de vie décent pour les agriculteurs. Le revenu des agriculteurs reste une priorité. Si la PAC - comme d'autres politiques communautaires - doit intégrer les préoccupations environnementales, l'objectif de neutralité carbone et répondre aux demandes sociétales, il importe de considérer les trois piliers de la durabilité – environnementale, mais aussi économique et sociale – et d'afficher un objectif de compétitivité selon une approche holistique. Plus concrètement, les agriculteurs, confrontés à des situations économiques difficiles, doivent disposer d'une « boîte à outils » adaptée.

Les mesures de la stratégie de la Ferme à la Fourchette ne doivent pas se résoudre à une série d'objectifs qui pourraient être assimilés à de la contrainte ou de la norme mais prendre en compte la dimension économique afin d'engager les démarches de progrès nécessaires. **Les études d'impact sont en ce sens un préalable indispensable.**

### **La cohérence entre politiques communautaires doit être garantie**

---

- **La traçabilité et l'étiquetage de l'origine des denrées alimentaires**

Aujourd'hui, la chaîne alimentaire fait face à des besoins grandissants de traçabilité et de transparence concernant l'origine des denrées alimentaires qui circulent dans l'UE. Il est nécessaire de donner une information efficace aux consommateurs, mais aussi de renforcer la confiance dans cette information qui leur est délivrée. Si cette confiance doit être assurée par des contrôles strictes à l'import, elle doit aussi être assurée par une transparence sur les produits bruts comme transformés.

Renforcer cette traçabilité et l'étiquetage de l'origine, est également une façon de redonner de la valeur aux produits alimentaires, issus de l'agriculture conventionnelle ou bénéficiant d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine. Pouvoir compter sur **une politique européenne qui valorise les savoir-faire nationaux et les efforts des producteurs** sur les volets qualitatifs, environnementaux, sociétaux et sanitaires est primordial et permettra de répondre aux attentes du consommateur. Cette nécessité de valorisation et de transparence de nos productions prend tout son sens notamment dans le cadre des échanges internationaux (CETA, Mercosur), où les conditions de production et d'élevage des pays tiers ne respectent pas toujours nos normes européennes de production qui sont parmi les plus strictes au monde.

- **L'étiquetage nutritionnel**

Il est important d'avoir une approche harmonisée entre les différents types d'étiquetage nutritionnel existants dans les EM. De plus, le seul code couleur n'est pas suffisant pour être parfaitement compris du consommateur, il faut l'assortir de critères sur la fréquence de consommation et d'une stratégie plus globale de promotion d'**une alimentation équilibrée et variée**. Autrement dit, toute l'information ne pourra pas passer uniquement par l'étiquetage, il y a un levier lié à l'éducation alimentaire indispensable à défendre dans le cadre de la stratégie Farm to Fork.

- **Le droit de la concurrence**

L'organisation économique des agriculteurs et leur position dans la chaîne alimentaire méritent d'être renforcées ; la relation entre droit de la concurrence et droit agricole doit être clarifiée au profit de ce dernier ; la transparence des marchés doit être améliorée ; les producteurs doivent pouvoir bénéficier d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Il n'est plus acceptable que les regroupements à l'achat des entreprises de la distribution ne soient pas considérées comme des concentrations parce qu'ils permettent de faire baisser les prix !

Autre exemple : le droit communautaire concernant les appels d'offres des marchés publics ne sont plus adaptés alors que la stratégie de la Ferme à la Fourchette proposera certainement de privilégier un approvisionnement local.

- **Le recours aux biotechnologies**

Les agriculteurs doivent pouvoir avoir recours aux innovations telles que les nouvelles techniques d'obtention, pour répondre au mieux aux défis environnementaux et à la nécessaire compétitivité des productions.

- **Le budget**

Le Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 aura un rôle déterminant dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, qui nécessiteront des investissements importants et l'accompagnement des agriculteurs dans la prise de risques.

- **La politique commerciale internationale**

Le commerce peut constituer un outil important, un levier pour promouvoir le développement durable et contribuer à la lutte contre le changement climatique. Si l'objectif est de « **mesurer** » **l'empreinte carbone de l'assiette du consommateur**, alors il faut avoir une approche globale et prendre également en compte l'impact de certaines importations. Par conséquent, le Pacte Vert et la stratégie de la Ferme à la Fourchette devraient garantir que tous les accords commerciaux comprennent des chapitres robustes, contraignants et applicables, sur le climat et l'environnement, qui respectent pleinement l'Accord de Paris. Au-delà d'une future législation sur le risque de déforestation lié à la mise sur le marché de certains produits, la Commission européenne doit donc concrétiser son intention de faire en sorte que l'Accord de Paris soit un élément essentiel de tous les futurs accords commerciaux et de **veiller à ce que toutes les denrées alimentaires qui entrent sur le marché européen soient pleinement conformes aux règlements et normes de l'UE** en la matière, en mettant en avant le principe de réciprocité des normes de production. A défaut, ces importations concurrenceraient de manière déloyale les productions européennes et contribueraient à « externaliser » certaines pratiques. **Les modalités d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières doivent être étudiées** pour le secteur agricole.

### **Prendre en compte les connaissances scientifiques et techniques**

---

La mise en œuvre de la stratégie de la Fourche à la Fourchette doit **miser sur les connaissances techniques et scientifiques pour atteindre des baisses effectives substantielles des risques et des impacts**, une amélioration du bilan carbone et une diminution des émissions de GES. La fixation de certains objectifs chiffrés de réduction – par exemple pour les produits de protection des plantes ou encore les fertilisants – déconnectée de toute approche scientifique, sans évaluation des alternatives disponibles ne sera pas efficace.

Le processus européen de décision prévoit l'élaboration d'études d'impact préalables pour justifier les mesures choisies par la Commission européenne. Un indicateur basé sur les volumes peut être questionné en termes d'efficacité y compris sous l'angle de l'impact recherché. Il importe de **prendre en compte l'efficacité des produits, les techniques (agriculture de précision) et les alternatives disponibles pour les agriculteurs**. A défaut d'une étude d'impact exhaustive, des objectifs chiffrés a fortiori sans fondement scientifique, pourraient se révéler contre-productifs, en lien avec les objectifs

environnementaux et de lutte contre le changement climatique, et pour la compétitivité des agriculteurs.

De même, la fixation d'un objectif visant à développer les surfaces en agriculture biologique sans prise en compte des marchés et des demandes ou pouvoirs d'achats des consommateurs, conduirait à la destruction de valeur et à un « effondrement » de ce secteur.

#### Exemples en France :

- La lutte contre l'antibiorésistance constitue un véritable enjeu de santé publique. La France est précurseur et sa stratégie a été déclinée au travers du **Plan national EcoAntibio**. La prise de conscience collective de la part des éleveurs et des vétérinaires a induit une forte mobilisation, qui a engendré de premiers résultats rapides et satisfaisants, dépassant largement les objectifs affichés. Ces résultats s'expliquent en partie par l'arrêt du recours aux antibiotiques préventifs. Selon l'Anses, en 2005, près de 70 % de la biomasse animale avait été traitée avec un antibiotique. Ce chiffre est tombé à 38 % en 2018.
- La profession agricole a mis en œuvre le **Contrat de solutions** regroupant 42 organisations professionnelles agricoles et de la recherche qui s'engagent en matière de réduction des risques et des impacts des produits phytosanitaires. En cohérence avec les attentes des consommateurs et des citoyens, les 42 partenaires se sont engagés à trouver des solutions qui soient concrètes, efficaces, durables et accessibles pour accompagner le monde agricole dans cette transition tout en préservant la pérennité de leur exploitation. Leur ambition ? **Relever ce défi en sortant d'une logique consistant à interdire un produit avant même d'avoir trouvé une alternative pour le remplacer**. Cette logique, privilégiée jusqu'à présent, a placé le monde agricole face à des impasses techniques et économiques.